

# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

27A, rue Saint-Denis Sainte-Clotilde-de-Horton (Québec) J0A 1H0 819-336-5363

## Règlements généraux

## Heures d'ouverture :

Mardi de 13 h à 16 h Mercredi de 18 h à 21 h **6**0 Samedi de 9 h à 12 h



#### Coûts:

Carte de membre annuelle (preuve de résidence demandée) :

Résidents :

gratuit\*

Non-résidents :

30 \$ par personne, 50 \$ par famille

\*Signature des parents pour les personnes de moins de 14 ans

Amende pour retard :

0,03 \$ par jour par document

Photocopies:

0,10 \$ par copie

#### Prêts:

Nombre:

5 documents maximum par membre (périodiques, volumes, CD,

bandes dessinées)

Durée d'un prêt :

21 jours (3 semaines)

Renouvellement:

possibilité de 2 renouvellements si le document n'est pas déjà

réservé par une autre personne

### Responsabilités du membre :

- L'abonné est responsable des documents qu'il a empruntés.

- L'abonné doit protéger les documents empruntés contre les intempéries.

- L'abonné doit signaler au retour les documents brisés et ne pas les réparer chez lui.

- L'abonné dépose les documents consultés aux endroits prévus.

- L'abonné doit faire preuve de civisme en conservant une atmosphère de calme.

- Il est interdit de fumer ou de manger à l'intérieur de la bibliothèque.

- En cas de perte ou de bris d'un document, l'abonné devra assumer les coûts de remplacement selon un barème établi par le CRSBP.